



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale et interdépartementale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités

# Rapport d'activité 2020



## PERSPECTIVES 2021



# Sommaire

Édito	p. 3
Points clefs	p. 4
Les principales missions de la Direccte	
Accompagnement des entreprises en matière d'emploi	
Protection des entreprises impactées par la covid-19	
Mise en œuvre du plan de relance gouvernemental	
Fonds social européen	
Emploi	p. 8
Agir pour les compétences, l'emploi et l'insertion professionnelle	
Faits marquants 2020	
Perspectives 2021	
Entreprises	p. 12
Soutenir l'innovation et le développement des entreprises	
Faits marquants 2020	
Perspectives 2021	
Travail	p. 16
Assurer l'effectivité du droit du travail et la qualité du dialogue social	
Faits marquants 2020	
Perspectives 2021	
Concurrence et Consommation	p. 20
Contribuer à la régulation des marchés pour assurer la confiance des acteurs	
Faits marquants 2020	
Perspectives 2021	
Cohésion sociale	p. 23
Faits marquants 2020	
Perspectives 2021	
Une nouvelle entité : la DRIEETS	p. 26



Epauler les entreprises, guider les salariés dans les différents aspects de leur vie professionnelle, accompagner vers l'emploi les personnes les plus vulnérables, veiller à une application appropriée du droit constituent le cœur de l'engagement quotidien des agents de la DIRECCTE. Ces ambitions ont pris tout leur sens en 2020, année qui restera marquée par une crise sanitaire sans précédent et par ses impacts économiques et sociaux.

Dans ce contexte bouleversé, la DIRECCTE a mobilisé son expertise et ses savoirs faire pour accompagner et soutenir l'ensemble de ses publics.

Les acteurs économiques ont été, dès les premiers jours, l'objet d'une attention sans précédent et d'un soutien massif apporté à l'économie pour faire face à l'ampleur de la crise. La DIRECCTE a ainsi piloté et fait connaître les dispositifs de soutien d'urgence (activité partielle, fonds de solidarité, prêts garantis par l'Etat...). Elle a veillé également à la bonne utilisation de ces fonds. Accompagner les acteurs du territoire, c'est également une mobilisation inédite pour que chacun (employeurs, salariés, représentants du personnel, structures d'insertion...) s'approprie les mesures à prendre pour limiter la dissémination de l'épidémie, une implication sans faille pour veiller à ce que les produits de prévention indispensables (masques, gel hydroalcoolique...) soient mis sur le marché dans des conditions de sécurité et de prix conformes aux exigences réglementaires.

Dans un second temps, les actions du plan de relance, notamment industriel, ont été déroulées au bénéfice d'un tissu économique fragilisé. Les entreprises et les salariés franciliens ont été accompagnés et suivis par l'inspection du travail qui s'est mobilisée pour veiller à la mise en place des règles sanitaires en milieu professionnel, notamment par le respect du protocole national pour la sécurité des salariés. La mobilisation des partenaires sociaux franciliens a permis d'accompagner chacune des étapes de la gestion de cette crise sanitaire.

Le combat pour l'emploi et l'insertion a été au centre de l'action de cette année particulière qui a compté plus de 50 000 emplois menacés dans la région, deux fois plus qu'en 2019. Les services de la DIRECCTE assurent notamment dans ce cadre le déploiement de l'ensemble des actions du plan « 1 jeune 1 solution ».

La création, le 1<sup>er</sup> avril 2021, de la DRIEETS (Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi et de l'insertion) permettra de renforcer cette mobilisation pour que soutenir les franciliens soient notre exigence.

Gaëtan Rudant

Directeur de la DIRECCTE d'Île-de-France

Directeur de la DRIEETS d'Île-de-France depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021

# ENTREPRISES, EMPLOI ET ÉCONOMIE

## Accompagnement des entreprises en matière d'emploi

**Plus de 400** TPE/PME ont bénéficié d'une prestation conseil en RH par un consultant expert, cofinancée par l'État.

**21** structures labellisées par l'État Service d'Appui RH (SARH) ayant apporté une aide à la fonction RH à environ 2 000 TPE/PME.

**49 700** emplois menacés par des Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) et des Ruptures Conventionnelles Collectives (RCC) ont été comptabilisés en Île-de-France, soit près de deux fois plus qu'en 2019, et **494** procédures ont été enregistrées par les services de la DIRECCTE Île-de-France.

**26 827** entreprises ayant engagé une formation dans le cadre du FNE formation. **7 638 550** heures de formation pour **415 496** stagiaires.

**422 810** demandes d'Activité Partielle pour motif COVID en 2020.

**10 637** jeunes sont entrés dans le dispositif Garantie jeunes via la mobilisation des missions locales franciliennes en 2020.

**173 554** jeunes ont été en contact avec les **70** missions locales franciliennes en 2020.

**5 399** aides accordées dans le cadre du dispositif Emploi Francs.

**5 534** Parcours Emploi Compétences (PEC) signés dont

**1 133** pour des jeunes et 26.3 % à destination de résident en Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

## Protection des entreprises Impactées par la covid-19

**20 000** échanges avec des entreprises individuelles depuis le début de la crise du COVID-19 pour les aider à mobiliser les dispositifs d'urgence.

**99,6 M€** versés à travers le fonds de solidarité, volet 2.

**179** entreprises en difficulté accompagnées.

**5,8 M€** de prêts effectués pour des entreprises de plus de 50 salariés les plus fragiles.

**100+** entreprises stratégiques ou de la défense à protéger accompagnées.

## Mise en œuvre du plan de relance gouvernemental

**570** projets d'investissement d'entreprises industrielles instruits.

**82** lauréats des fonds de soutien à l'investissement industriel et à la relocalisation.

**70,6 M€** de subventions attribuées pour la modernisation de l'industrie et la relocalisation ;

**819** emplois créés à travers le financement de 33 projets sur le fonds de soutien à l'investissement industriel dans les territoires.

## Fonds social européen

**2 256** demandes de financements instruites au titre des programmes FSE et de l'IEJ\*.

**41 866** demandeurs d'emploi accompagnés dans leur parcours d'accès à l'emploi depuis 2014.

**53 202** salariés aidés dans l'acquisition de nouvelles compétences ou l'évolution de leur métier depuis 2014.

**247 623** participants chômeurs et inactifs ont bénéficié d'actions d'inclusion sociale depuis 2014.

**26 851** jeunes de moins de 25 ans accompagnés dans leur parcours d'accès à l'emploi depuis 2014.

## Formation professionnelle

**26 000** prestataires de formation actifs, représentant **7,7 milliards €** de produits financiers au titre de la formation professionnelle, **12 millions** de stagiaires et **450 millions d'heures** de formation.

**3 933** déclarations d'activité de nouveaux organismes de formation enregistrées, **306** refus d'enregistrement, **3 182** rendus caducs.

**243** contrôles d'organismes de formation et d'entreprises ont été menés.

## COHÉSION SOCIALE

### Fonds de développement de la vie associative :

**646** associations soutenues et **15 685** bénévoles formés pour un montant total de **3,7 M€**

### Points conseil budget :

**29** structures labellisées pour une aide totale de **0,435 M€**

### Points d'accueil écoute jeune :

**47** points d'accueil pour une aide de **2,5 M€**

### Mandataires judiciaires en charge de la protection des majeurs :

**49 826** majeurs bénéficient d'une mesure de protection assurée par professionnel, financée par l'Etat à hauteur de **76,2 M€**

### Service civique :

**11 209** jeunes en service civique et **6 553** nouveaux postes proposés.

**Sport de haut-niveau : 1,1 M€** attribués aux structures d'accès au haut-niveau et aux sportifs de haut-niveau.

### Formation et certification :

**19 277** diplômes délivrés ont **13 230** dans le secteur paramédical, **3 305** dans le secteur du travail social, **2 742** diplômés dans l'animation et le sport.

La crise sanitaire a nécessité un fort accompagnement de la DRJSCS auprès des organismes de formation dans l'adaptation des formations et les modalités de certification, notamment dans le champ des professions sociales.

La certification des professionnels de santé a concerné **5 681** infirmier(e)s diplômé(e)s dont **5 160** généralistes et **3 007** nouveaux aides-soignants.

\*IEJ : Initiative pour l'Emploi des Jeunes

# TRAVAIL

## Politique du travail

**34 361**

interventions effectuées par les agents de contrôle en 2020 dont **2 791** sur la fraude au chômage partiel.

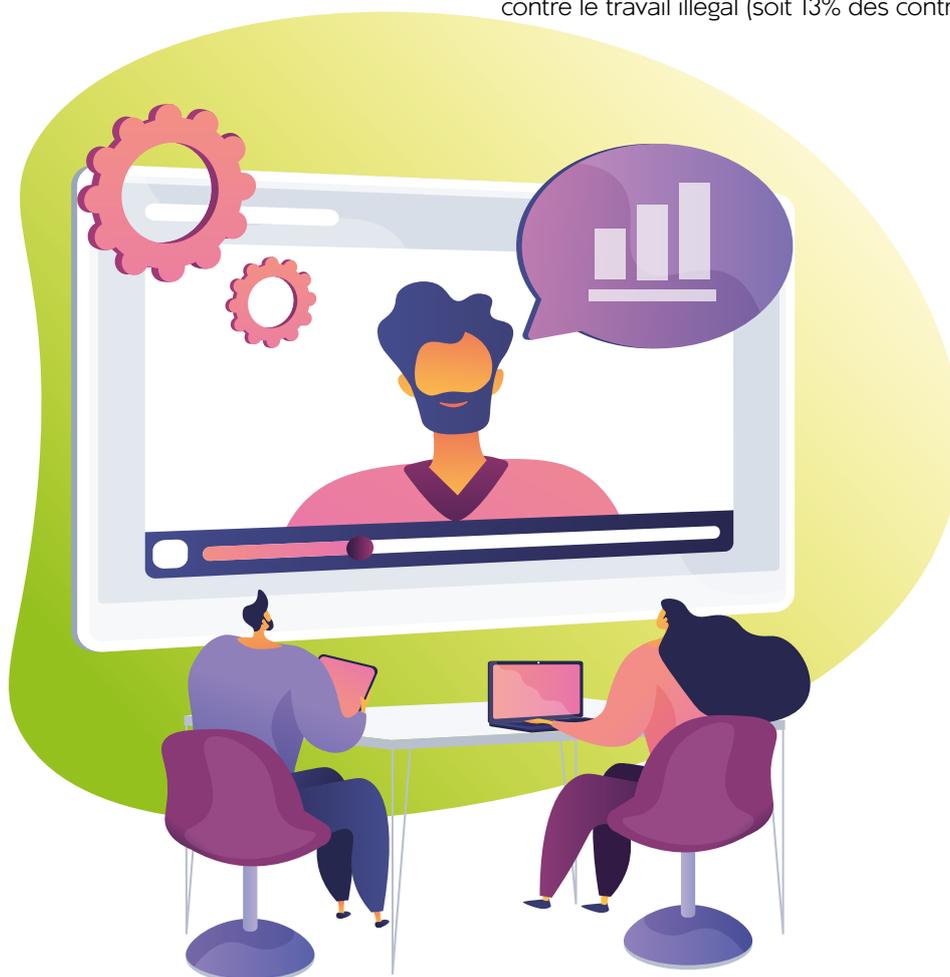
**519 000**

demandes traitées par les services de renseignements dont 70,4% d'appels, 18,1% de courriels, 11,2% d'entretiens et 0,3% de courriers.

**30 850**

suites données aux interventions de l'inspection du travail dont **19 426** lettres d'observation et **529** décisions d'arrêts de travaux principalement sur les chantiers.

**3 354** contrôles menés dans le cadre de la lutte contre le travail illégal (soit 13% des contrôles nationaux).



## Dialogue social et relations au travail

**26 501**

accords d'entreprises enregistrés.

**20 439**

ruptures conventionnelles traitées.

## Santé au travail

**27** décisions

dont **25** services de santé inter-entreprises et **2** services de santé au travail autonomes.

# CONCURRENCE ET CONSOMMATION

## Protection des consommateurs

**20 086** réclamations de consommateurs traitées.

**158** enquêtes et plans de contrôle ou de surveillance réalisés.

**29 063** visites d'entreprises réalisées.

**309** alertes gérées concernant la sécurité de produits alimentaires et 1 040 en gros pour les produits non alimentaires.

**2 636** prélèvements de produits réalisés en vue de leur analyse alimentaire à l'industrie dont 2 150 denrées alimentaires.

**754** journées de formation suivies.

**5 463** avertissements adressés.

**1 553** injonctions prononcées.

**383** amendes administratives dressées.

**666** procédures pénales transmises aux Parquets.

**93%** des établissements contrôlés se sont mis en conformité.



## Régulation concurrentielle des marchés

**147** entreprises contrôlées en matière de délais de paiement.

**50** sanctions administratives prononcées pour plus de 9,76 millions d'euros.

**53** indices de pratiques anticoncurrentielles recueillis dont 18 propositions de suites, 10 mises en enquête, 3 rappels de réglementation, 2 prises en charges par l'Autorité de la concurrence.

## Métrologie légale

**333** actions de surveillance des organismes vérificateurs, réparateurs et des fabricants.

**2 811** instruments de mesure contrôlés dont **327** refusés à l'utilisation.

**10** amendes administratives.

## Agir pour les compétences, l'emploi et l'insertion professionnelle



Le Département des politiques de l'emploi assure le pilotage des politiques d'emploi et d'insertion professionnelle de l'État dans le cadre d'objectifs recentrés, d'une approche territorialisée et d'un partenariat renforcé avec Pôle emploi, les missions locales, les Maisons de l'emploi et Cap emploi.

Le Département de contrôle de la formation professionnelle assure le contrôle administratif des organismes de formation.

Le Département du Fonds social européen pilote et gère les crédits du FSE et de l'IEJ dont une partie est déléguée aux conseils départementaux.



Le préfet de Paris et de la région Île-de-France au côté du directeur régional Gaëtan Rudant lors du Salon Jeunes d'avenir.

## FAITS MARQUANTS

### Le plan #1Jeune1Solution

Agir pour l'emploi et l'insertion a été l'une des priorités de 2020. Le plan d'envergure nationale #1Jeune1Solution vise à faciliter l'accès des jeunes à un emploi grâce notamment à des compensations financières pour le recrutement de jeunes. En 2020, 38 400 contrats d'apprentissage ont ainsi été signés. S'agissant plus spécifiquement de l'aide à l'embauche de jeunes, l'Île-de-France recense 38 000 demandes d'aide soit 17,8 % des demandes nationales.

### Insertion par l'Activité Economique

Le secteur de l'Insertion par l'activité économique (IAE) a poursuivi en 2020 la mise en œuvre du « Pacte d'ambition pour l'IAE » qui vise à conjuguer activité économique et mission sociale. Dans les premiers mois de l'année, ce sont 79 dossiers de nouveaux projets qui étaient déposés. La mobilisation exceptionnelle de près de 8,06 millions d'euros de fond de Développement de l'Inclusion a permis aux structures de se maintenir.

### Entreprises adaptées

Les entreprises adaptées permettent à des personnes en situation de handicap d'accéder à l'emploi dans des conditions adaptées à leurs capacités. L'Île-de-France compte actuellement 75 établissements agréés « entreprise adaptée ». 70 % des établissements agréés le sont sous forme de société commerciale et 30 % sous forme associative. Le bassin d'emploi francilien a permis de développer des activités variées et innovantes telles que la production audiovisuelle, la communication, les services informatiques, le recyclage, le transport de personnes et de marchandises.

### Plan d'Investissement dans les Compétences

La démarche Plan d'investissement dans les compétences (PIC) engagée en 2018 s'est poursuivie par la signature d'une convention financière annuelle de 250 millions d'euros. Un avenant au Pacte a été signé, intégrant de nouvelles mesures comme une prime de 900 euros pour les personnes choisissant une formation dans des secteurs en tension avec d'importants besoins en main d'oeuvre ( BTP, secteur sanitaire et social, etc... ). En juin 2020, un appel à projets régional de près de 18 millions d'euros a été lancé afin de financer des projets d'initiative locale. 24 lauréats ont été retenus.

### Formation professionnelle : des contrôles renforcés

La Direccte assure le contrôle administratif des organismes de formation, une activité essentielle dans la mise en œuvre du système rénové de la formation professionnelle suite à la loi relative à la liberté de choisir son avenir professionnel. 3 933 déclarations d'activité de nouveaux organismes de formation ont été enregistrées en 2020 pour 306 refus d'enregistrement. Le département en charge de cette question a renforcé certains axes de contrôle, en particulier le compte personnel de formation et l'apprentissage. 243 contrôles d'organismes de formation et d'entreprises y ont été menés en 2020.

### Le Fonds Social Européen

Le département du Fonds social européen pilote et gère les crédits du FSE. En 2020, la dynamique de programmation des crédits gérés par l'Etat en Île-de-France a été poursuivie afin de répondre aux besoins des publics et des territoires franciliens. Pour cela, le département du FSE de la Direccte a mis en place une organisation adaptée à la crise sanitaire permettant d'éviter toute rupture de paiement du FSE aux porteurs de projets. En tout, 2 256 demandes de financements ont été instruites. L'activité de contrôle de la sécurité juridique des opérations a été maintenue. Les objectifs régionaux de déclaration de dépenses de l'année 2020 ont été atteints.





## Perspectives 2021



### **La bataille pour l'emploi des jeunes**

Les aides à l'embauche des jeunes se sont poursuivies au cours du premier trimestre 2021. Concernant la Garantie jeunes, l'objectif est le doublement des entrées dans le dispositif avec une cible de 24 500 entrées en 2021 contre 12 000 en 2020.

Les volumes de contrats aidés visés pour 2021 sont également ambitieux : 21 609 contrats aidés prévus en dans la région sur 2021, soit 3 fois plus qu'en 2020.

Ces volumes sont à la hauteur des enjeux de la crise sanitaire et des difficultés rencontrées par les jeunes franciliens les plus éloignés de l'emploi. Ces objectifs nécessitent d'intensifier les actions débutées en fin d'année 2020.

### **La nouvelle loi sur l'Insertion par l'Activité Economique**

Les perspectives de développement ouvertes par les conventionnements de projets ambitieux pour le développement de l'IAE seront concrétisées sur 2021. En complément, l'entrée en vigueur de la loi relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique offre de nouveaux outils pour continuer le développement de l'IAE en Île-de-France. La DRIEETS continuera à veiller à la qualité des parcours proposés et des sorties vers l'emploi durable.

### **Poursuite du travail sur les entreprises adaptées**

En 2021, l'expérimentation des CDD tremplins se poursuivra avec une nouvelle phase d'intensification avec la mise en place du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC). Les crédits sont en hausse de 6% par rapport à 2020.

### **De nouvelles actions pour le Plan régional d'Investissement dans les Compétences**

En 2020, la mise en œuvre du PRIC se poursuivra à hauteur de 250 millions d'euros. Des actions nouvelles s'ajouteront au plan initial. Un nouvel appel à projets régional sera lancé dans la perspective des chantiers du Grand Paris et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

### **Les priorités de contrôle de la formation professionnelle**

Les actions de formation par apprentissage, le compte personnel de formation et le FNE formation figureront parmi les priorités de contrôle. Une vigilance sera exercée sur la mise en œuvre des formations à distance.

### **Les orientations du Fonds Social Européen pour l'année 2021**

Préparer le démarrage opérationnel du volet déconcentré en Île-de-France du futur programme national FSE + 2021-2027 sera la priorité de l'année. La DRIEETS se consacrera également à construire la gouvernance des organismes intermédiaires franciliens dans le champ de l'inclusion en organisant des concertations départementales afin de définir la répartition des crédits délégués aux acteurs départementaux agissant dans le champ de l'inclusion et de la lutte contre la pauvreté.

## Soutenir l'innovation et le développement des entreprises

Le Département Économique de l'État en Région (DEER) créé en avril 2019 pour assurer le recentrage des actions menées par l'échelon déconcentré du Ministère de l'Économie. Fort de 27 agents en Île-de-France et de sa connaissance de l'écosystème régional, il met en œuvre les politiques de la Direction Générale des Entreprises (DGE), en lien avec les acteurs économiques territoriaux, notamment le Conseil Régional, les collectivités, les établissements publics et les opérateurs. Le DEER exerce les missions suivantes :

- le développement, l'appui et l'accompagnement des filières stratégiques du territoire ;
- l'animation de la politique territoriale d'innovation et de la transformation numérique ;
- la prévention des difficultés des entreprises ;
- la contribution à la protection des intérêts économiques, industriels et technologiques à travers les Délégués à l'Information Stratégique et à la Sécurité Economiques ;
- une veille des entreprises du territoire pour le compte de la Direction Générale de l'Armement ;
- le pilotage et la tutelle des réseaux consulaires (CCI et CMA) sous l'autorité du Préfet de région.



L'activité du département économie a été entièrement orientée en 2020 pour soutenir les entreprises dans le cadre de la crise du COVID-19, que ce soit à travers la mise en œuvre des mesures d'urgence pour les entreprises ou à travers la mise en œuvre du plan de relance gouvernemental.



## FAITS MARQUANTS

### **Face au confinement, la mise en place d'une cellule de crise**

Dès le début du mois de mars 2020, une cellule d'assistance a été montée pour répondre aux entreprises, les accompagner et expliquer l'ensemble des dispositifs d'urgence mis en place : activité partielle, prêts garantis par l'Etat, fonds de solidarité, etc. Les agents se sont immédiatement mobilisés, une équipe de plus de 50 conseillers a été constituée afin de répondre aux questions des entreprises. Plus de 18 000 sollicitations d'entreprises ont ainsi été traitées, que ce soit par téléphone ou par mail, sur les six premières semaines de la crise.

### **Le Fonds de solidarité**

La Direccte a également assuré la mise en œuvre du fonds de solidarité pour venir en aide aux plus petites entreprises. Ainsi plus de 24 151 demandes ont reçu un avis favorable et obtenu une aide allant de 2 000 à 10 000 euros, pour un montant total de 99 583 96 euros versés aux entreprises de la région.

### **Deux cellules pour les filières automobile et aéronautique**

Les filières automobile et aéronautique particulièrement présentes en Île-de-France, (représentant ainsi plus de 175 000 emplois sur la région) ont été parmi les plus impactées par la crise. Au regard des consé-

quences de la crise sanitaire, un plan national de soutien à chacune de ces filières a été annoncé au cœur de l'été. Dans ce cadre, afin d'accompagner les entreprises et de les orienter vers les meilleurs dispositifs, des cellules automobile et aéronautique régionales ont été mises en place en Île-de-France. Elles ont permis d'apporter un suivi individualisé par un contact régulier avec les entreprises sous-traitantes de chacune des deux filières, tout en permettant de mobiliser l'ensemble des leviers à leurs dispositions au niveau national, ou régional porté par les membres de la cellule.

### L'aboutissement du Programme d'Investissements d'Avenir

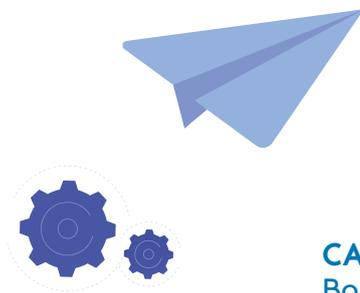
Le 3<sup>e</sup> volet du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA3) comporte des actions régionalisées pilotées au niveau local par l'Etat et le Conseil Régional. Il permet notamment de financer des projets d'entreprises innovants ou ayant un fort impact en termes de structuration de la filière économique.

Ce programme aura été un franc succès, avec en tout 130 lauréats des concours lancés sur la période 2018-2020 pour 68 millions d'euros d'aides.

### Sécurité économique

Les deux Délégués à l'Information Stratégique et la Sécurité Economique (DISSE) du département ont contribué tout au long de l'année 2020 à informer, conseiller et accompagner les entreprises franciliennes des secteurs stratégiques et technologiques (santé, électronique, automobile, aéronautique, sécurité, agroalimentaire) en matière de sécurité économique.

Pour cela, ils ont contacté près de 50 entreprises et ont participé activement à la cellule de continuité économique pendant la période du premier confinement. Ils ont également contribué à la veille sur les investissements étrangers, à la promotion du plan de relance, à l'information des entreprises sur les menaces cyber, capitalistiques,



## De nombreux projets soutenus dans les territoires franciliens

### J.P.B. SYSTEME – Aéronautique

Montereau-sur-le-Jard (Seine-et-Marne)

Territoire d'industrie Évry-Corbeil-Villaroche

JPB Système est une PME installée au sein du pôle aéronautique de Paris-Villaroche dans le Territoire d'Industrie d'Évry-Courcouronnes-Corbeil-Villaroche. Depuis sa création en 1995, elle est dédiée à l'aéronautique et a étudié, maîtrisé et mis au point un ensemble haut de gamme de fixations autofreinantes brevetées.

Le projet soutenu vise à construire un nouveau site permettant d'accompagner la croissance de l'entreprise. Cette nouvelle usine sera conçue de manière intégrée, connectée, à haute performance environnementale et permettra à l'entreprise de se diversifier, moderniser ses outils de production, regrouper toutes ses activités de R&D en un seul endroit et d'avoir un lieu permettant d'accueillir les partenaires académiques et économiques du secteur.

### CALYXIA – Chimie / Environnement Bonneuil-sur-Marne (Val-de-Marne)

CALYXIA est une entreprise située à Bonneuil-sur-Marne qui conçoit, fabrique et commercialise une nouvelle génération de microcapsules, à la fois innovantes et écologiquement durables. Les microcapsules sont des sphères creuses de la taille du micron qui contiennent, protègent et délivrent des molécules actives. Ces molécules sont des actifs pour la protection des cultures agricoles, des parfums pour le soin du linge ou encore des additifs de performance pour les nouvelles mobilités électriques. Pour ces additifs, la technologie innovante de l'entreprise ouvre la voie à leur utilisation dans des domaines inaccessibles aujourd'hui avec les microcapsules existantes du marché.

L'entreprise va investir afin de doubler la taille de ses locaux et de ses capacités de production en Île-de-France. Le projet tend à sécuriser l'approvisionnement des clients, à renforcer la compétitivité de CALYXIA sur les marchés européens et mondiaux et à améliorer les performances environnementales et la circularité des procédés de fabrication des microcapsules. L'entreprise prévoit de créer 125 emplois à travers ce projet.



## **L'accompagnement des entreprises dans une économie durablement perturbée**

La crise sanitaire a eu pour conséquence un ralentissement durable de l'économie susceptible d'entraîner des difficultés importantes, sur le long terme, pour beaucoup d'entreprise. Au niveau territorial, les acteurs principaux permettant de résoudre les difficultés des entreprises sont les Comités Départementaux d'Examen des Problèmes de Financement des Entreprises (CODEFI), des instances réunissant les différents acteurs publics ayant connaissance de la situation des entreprises (DDFIP, URSAAF, DRIEETS etc.) et permettant de rechercher ensemble les leviers à actionner pour aider les entreprises les plus fragiles.

Les CODEFI ont ainsi été relancés dans l'ensemble des départements et les équipes de la DIRECCTE ont été fortement mobilisées. Ainsi, ce sont 179 entreprises qui ont été accompagnées dans ce cadre en 2020. Pour 2021, le service protection du tissu économique de la DRIEETS se renforce et va doubler de taille, permettant de venir en aide aux entreprises les plus fragiles.

## **La poursuite de la relance en Île-de-France**

Les équipes de la DIRECCTE ont été fortement mobilisées pour mettre en œuvre le plan France Relance sur la région, et plus particulièrement son volet industriel. Elles ont instruit plus de 500 projets reçus sur les fonds de modernisation de l'industrie et de relocalisation de la production.

82 entreprises ont déjà été soutenues par ce biais pour plus de 70,6 millions d'euros de subventions. Sur 2021, les crédits du plan de relance dédiés au soutien à l'industrie sont renforcés et les équipes pleinement mobilisées pour accompagner les porteurs de projets.

## Assurer l'effectivité du droit du travail et la qualité du dialogue social

Le Pôle T pilote, appuie et évalue la politique du travail. Il veille, notamment par l'action de contrôle de l'inspection du travail, à l'effectivité du droit du travail dans les entreprises. Il assure la promotion de la qualité de vie au travail et la protection de la santé des salariés, le développement du dialogue social et le suivi des relations de travail.



### FAITS MARQUANTS

Les orientations nationales du plan d'action du système d'inspection du travail ont été fixées dans un plan pluriannuel 2020-2022. Elles s'articulent autour de 4 axes :

- Le contrôle de la légalité de la prestation de service internationale
- La lutte contre le travail illégal
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- La santé et la sécurité au travail (sur les aspects risques de chute de hauteur, amiante et installations classées)

#### De nombreuses interventions liées à la pandémie de Covid-19

La pandémie de covid 19 à nécessité une adaptation du plan d'action afin que l'inspection du travail réponde, aux cotés des salariés et des entreprises, aux enjeux majeurs qui se sont posés dans cette période exceptionnelle. Dès mars 2020, les agents de contrôle ont réalisé des interventions pour vérifier le respect des règles de

protection des travailleurs dont l'activité se poursuivait pendant le confinement (commerces essentiels, transport, logistique, activité de santé...). A partir de mai, les contrôles ont été orientés sur l'application du « protocole national » qui a évolué tout au long de l'année (distanciation sociale, port du masque, télétravail, etc.). L'inspection du travail a ainsi accompagné la reprise économique en répondant aux sollicitations

des employeurs et des salariés, en particulier dans les secteurs à risque (abattoirs, secteur sanitaire et social, BTP, etc.).

Un suivi hebdomadaire des clusters en entreprise a été assuré par la Direccte, en lien avec avec l'Agence régionale de santé (ARS).

#### Les contrôles sur la fraude à l'activité partielle

Dès les mois d'avril-mai 2020, de nombreux signalements de fraude

ont été adressés aux services de l'inspection du travail par des salariés qui étaient placés en situation d'activité partielle par leur employeur tout en réalisant leurs tâches en télétravail.

Par la suite, des situations d'escroquerie à l'activité partielle ont été identifiées (gonflement des masses salariales, des heures de travail, faux SIRET, etc.).

Les services se sont mobilisés pour intervenir significativement sur ces fraudes relevant de la réglementation du travail illégal. Ce sont près de 3 000 établissements qui ont été contrôlés en 2020, donnant lieu à plus de 430 procédures pénales ou signalements.

### Une action d'envergure menée contre la traite des êtres humains

La lutte contre les formes graves d'exploitation par le travail a également fait partie des priorités de l'année 2020.

Deux dossiers importants sont en cours d'instruction, avec plus d'une

vingtaine de victimes pour chacun. Les investigations menées sur ces situations de traite d'êtres humains, signalées par les victimes et une organisation syndicale, ont conduit le parquet de Paris à co-saisir l'inspection du travail et un service spécialisé de gendarmerie (OCLTI). Une coordination a été organisée par la Directe pour la prise en charge et la protection des nombreuses victimes avec les associations spécialisées, les syndicats et les préfetures.

### Le contrôle des grands chantiers d'Île-de-France

En 2020, l'Unité Régionale d'Appui et de Contrôle des Grands Chantiers (URACGC) s'est investie prioritairement sur les chantiers des lignes du Grand Paris Express, à la fois pour faire connaissance avec les nombreux acteurs de ces chantiers hors normes et pour se familiariser avec les techniques de construction particulières pour mieux appréhender les risques auxquels sont exposés les

travailleurs. Plusieurs accidents du travail graves ont été déplorés et ont donné lieu à enquête. Bien que mécanisés, ces travaux restent extrêmement dangereux et nécessitent l'emploi de personnels expérimentés, ce qui n'est pas toujours le cas en raison du nombre important de tunneliers en poste et de la tension sur le marché de l'emploi sur ces qualifications. Sur demande de l'inspection du travail, une vérification des tunneliers a été réalisée et a confirmé des problèmes de non-conformité. Le constructeur allemand a dû admettre l'irrégularité et entreprendre, dans un court délai, la mise en conformité de tous les tunneliers en fonctionnement sur les chantiers du Grand Paris Express.



## Covid-19 : de nombreux contrôles dans les départements franciliens

En Seine-et-Marne, le premier dossier relatif à l'activité partielle a été traité dès avril 2020. La Direccte a établi un procès-verbal pour fraude concernant un entrepreneur individuel exerçant une activité de conseil et ayant déposé fin mars une demande d'activité partielle pour 10 salariés pour des montants de salaire correspondant au maximum indemnisable. Face à un premier rejet de sa demande, celui-ci a immédiatement présenté une seconde demande d'indemnisation portant sur un montant supérieur à 9 000€ pour les mêmes salariés avec cette fois-là des salaires inférieurs. Les vérifications effectuées ont établi que l'entreprise n'était connue que depuis la fin février 2020 et que les dix salariés n'avaient pas fait l'objet d'une déclaration préalable à l'embauche. Il s'agissait en fait de salariés fictifs. Le Parquet de Melun a annoncé l'engagement des poursuites et la saisine d'un service de Police judiciaire.

Dans les Hauts-de-Seine, le contrôle du recours à l'activité partielle d'une agence de publicité située à Puteaux a été mené fin juillet 2020. L'analyse des échanges électroniques d'un échantillon de salariés et de leur participation à des audioconférences a permis d'établir que l'activité de l'entreprise s'est poursuivie sans interruption et de manière soutenue. L'employeur a accepté une régularisation à hauteur de 66% des indemnités versées entre mars et juin 2020, soit de l'ordre de 45 000 €.

Des contrôles ont également été diligentés en matière de mesures sanitaires, par exemple en Essonne dans une entreprise de vente à distance où 14 cas positifs au Covid-19 ont été détectés en octobre 2020 dans les entrepôts logistiques.



En 2021, l'action du système d'inspection du travail va se poursuivre sur les priorités nationales pluriannuelles avec un accent mis sur l'évaluation de l'impact des actions menées. La lutte contre les fraudes à l'activité partielle et la prévention du risque Covid sont intégrées aux priorités d'action de 2021. En début d'année et compte tenu du contexte sanitaire, les interventions ont massivement porter sur le contrôle du respect des mesures du protocole national en entreprise et particulièrement la mise en télétravail des salariés pour toutes les tâches qui le permettent.



# CONCURRENCE ET CONSOMMATION

## Contribuer à la régulation des marchés pour assurer la confiance des acteurs

La Direccte est en charge de garantir du bon fonctionnement concurrentiel des marchés, de la protection des consommateurs et du respect des règles de métrologie légale. Ses missions opérationnelles portent sur le contrôle de l'équilibre des relations entre les acteurs économiques, notamment les relations entre la grande distribution et ses fournisseurs, le contrôle des délais de paiement interentreprises, la conduite d'enquêtes et d'investigations en matière de pratiques anticoncurrentielles, la réalisation de contrôles dans les secteurs des fruits et légumes, des vins et spiritueux et dans le domaine de la métrologie légale.

Au niveau régional, la Direccte coordonne les missions garantissant la sécurité et la protection économique des consommateurs que mettent en œuvre les Directions départementales de la protection des populations. En 2020, l'activité a été réorientée avec réactivité afin d'assurer les missions de protection du consommateur, de veiller à la loyauté des transactions et au bon fonctionnement des marchés dans le contexte de la crise sanitaire.



## FAITS MARQUANTS

### Un rôle crucial dans le contrôle des pratiques commerciales en période de crise sanitaire

Le ciblage des enquêtes a également été adapté en intégrant aussi bien les délicates conditions d'exercice de certains secteurs que les priorités dans la lutte contre le virus. L'activité de l'Unité Régionale et des Directions départementales de la protection des populations franciliennes s'est orientée dès le mois de mars vers le contrôle de pratiques illicites, déloyales ou frauduleuses en lien avec l'épidémie. Une veille économique sectorielle sur les produits ou

service de première nécessité a été effectuée. Le contrôle des prix règlementés (notamment des gels hydro-alcooliques) s'est également mis en place rapidement, afin d'éviter une hausse importante des prix et ainsi assurer un accès des gels au plus grand nombre. De même, la qualité et/ou la conformité des masques et gels ont été régulièrement étudiées et testées.

Les services de la DIRECCTE ont enquêté sur les nouvelles fraudes apparues lors de la crise sanitaire (prestations frauduleuses de nettoyage et de désinfection,

compléments alimentaires et produits miracles « anti COVID ») et lutté contre les nouvelles arnaques se développant sur internet et plus largement dans la vente à distance. Au total, près de 14 000 contrôles ont été réalisés en Île-de-France, générant des suites contentieuses et précontentieuses pour les anomalies les plus significatives, soit 14% des cas.

### Le maintien des enquêtes en matière de concurrence et métrologie légale

L'activité de contrôle en Île-de-France a été soutenue malgré les conditions sanitaires (on constate une baisse de seulement 4,6% des contrôles par rapport à 2019). Si une large part de l'activité a été réorientée en 2020, la gestion des alertes sur les produits non-alimentaires et alimentaires s'est poursuivie avec toute la vigilance requise. A titre d'exemple, une alerte européenne d'une rare envergure concernant la présence d'oxyde d'éthylène en particulier sur le sésame a conduit à de très nombreuses interventions. Concernant les contrôles de Métrologie légale, les objectifs assignés ont été atteints, comme

avec l'opération nationale de contrôle des compteurs d'énergie thermique des grands fournisseurs. La facturation des services d'utilité publique (eau, gaz, électricité) et la loyauté des appareils de mesure resteront un objectif important. La mission Concurrence de la DIRECCTE quant à elle a été exécutée en 2020 en accordant une attention particulière au respect des délais de paiement, notamment pour les bénéficiaires du prêt garanti par l'Etat. Les contrôles visant à lutter contre les déséquilibres significatifs entre fournisseurs et distributeurs ont notamment conduit à signifier récemment à une grande chaîne de distribution une assignation pour laquelle est sollicitée une amende exemplaire. Plusieurs enquêtes s'inscrivant plus

largement dans le cadre d'EGALIM ont été déclinées (dégradation des plans d'affaires, suivi des négociations sur les denrées alimentaires non transformées, contrôle de l'encadrement des promotions).

En ce qui concerne les pratiques anticoncurrentielles (ententes illicites, abus de position dominante), si certaines enquêtes ont été reportées ou annulées en 2020, en particulier dans les secteurs de la santé et du tourisme, la détection des pratiques anticoncurrentielles dans les marchés publics passés dans le cadre des grands projets (Grand Paris et Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris) a été poursuivie.



## Une implication continue en départements

Dans le cadre d'un contrôle de Première Mise sur le Marché, la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) de Seine-et-Marne s'est confrontée au cas d'une centrale de référencement de produits de boulangerie, de snacking et de viennoiseries surgelés qui commercialise ses produits dans les réseaux de restauration, les boulangeries et les traiteurs. Les agents se sont intéressés à la vente de plats de pâtes en sauce prêts à consommer, contenus dans des boîtes en carton plastifiées destinées à être introduites en four micro-ondes. Le recoupement avec d'autres documents techniques révélant que le contenant ne pouvait y être soumis sans risque de migration de plastifiants dans la denrée, la DDPP a rédigé une injonction de mise en conformité.

L'inspecteur technique régional Fruits et légumes (ITR), référent de la réglementation dans la région, a relayé les informations convergentes pointant des risques importants d'anomalies sur les olives préparées en saumure, à la grecque, ou autres, du fait de la présence d'additifs et/ou de traitements interdits. Or, la région Île-de-France est un pôle d'importation de ce type de produits. Avant de généraliser des contrôles dans toute la région, la Direction départementale de la protection des populations de Seine-St-Denis, en raison de non conformités constatées antérieurement, a organisé avec l'appui de l'ITR des contrôles spécifiques dans son département en 2020, avec 10 prélèvements d'enquête et de contrôles de différents types en fonction des suites contentieuses ou autres envisagées, conduisant à la destruction des marchandises dans la moitié des cas.



En 2021, la DRIEETS maintiendra des contrôles soutenus auprès de la grande distribution en matière de gestion des alertes et du respect des dispositions de la loi EGALIM. Au-delà des points ayant déjà fait l'objet d'enquêtes régulières en 2021, le contrôle des pénalités logistiques sera renforcé, dans le contexte particulier de la pandémie.

De manière générale, le contrôle des produits et services en lien avec la situation sanitaire et économique sera renforcé afin de prévenir les risques pour le consommateur en surveillant les marchés portés par la période de pandémie.

La Brigade interrégionale d'enquête de concurrence de Paris maintient l'animation du réseau régional d'enquêteurs spécialisés chargés de veiller dans chaque département à l'équitable accès à la commande publique, y compris pour les PME. La commande publique dans le cadre des projets du Grands Paris et des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 susciteront une attention particulière.



## FAITS MARQUANTS

### **Inclusion sociale et protection des personnes – déploiement de la stratégie pauvreté.**

L'année 2019 a été marquée par le déploiement en Île-de-France de la « Stratégie interministérielle de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes », lancée par le Président de la République à l'automne 2018.

Pour l'Île-de-France en 2019, ce sont 14,9 millions d'euros qui ont été contractualisées avec les Conseils départementaux (à l'exception du 78 et du 92 qui n'ont pas souhaité s'engager) dont 10,7 millions de mesures nouvelles telles que l'intégration des bénéficiaires du RSA, le soutien aux maraudes mixtes et à l'aide sociale à l'enfance.

Ces actions ont été complétées par le renforcement de dispositifs de droit commun tels que la sécurisation et le déploiement des 47 Points d'accueil et d'écoute des jeunes ainsi que le développement de 29 points conseils budget, en cohérence avec la dynamique « France Service » de rénovation des maisons de services au public.

Enfin des crédits complémentaires délégués en fin d'année 2019 ont permis d'accompagner des initiatives sur les territoires: projets d'accompagnement vers le logement des jeunes sortants du dispositif "aide sociale à l'enfance", mais aussi mise en place de vacances d'écrivain public, consolidation des permanences d'accès aux droits, création d'une épicerie solidaire mobile

pour les étudiants, l'organisation d'anniversaires pour les enfants logés à l'hôtel dans des restaurants solidaires, le renforcement de l'offre de domiciliation, le soutien à un accueil de jour, etc.

Ces différentes actions coordonnées par un Haut-Commissaire ont pu émerger par la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs de terrain et représentants de la société civile tout au long de l'année 2019 au travers de leur participation aux 15 groupes de travail mis en place qui ont nourri les échanges lors de la conférence régionale du 19 juin 2019 et des deux conférences territorialisées intervenues fin 2019 et en février 2020 (Val-d'Oise et Essonne), portant sur l'accompagnement global des

bénéficiaires du RSA et la petite enfance ainsi que sur l'accès aux droits. L'ensemble de ces travaux a permis de stabiliser une première feuille de route régionale visant à proposer des actions concrètes répondant aux besoins du territoire francilien qui sera soumise au CAR à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2020.

### **Intégration et accès à la nationalité française des étrangers primo-arrivants et des réfugiés.**

2019 a été la première année de mise en œuvre des orientations du Comité interministériel de l'intégration qui visent une augmentation des heures dédiées à l'apprentissage du français dans le cadre du contrat d'intégration républicaine porté par l'OFII et une

augmentation des actions dédiées à une insertion vers l'emploi et à la levée des freins périphériques. Ainsi en Île-de-France, les crédits dévolus à l'accompagnement des primo-arrivants ont été doublés en 3 ans, pour atteindre, en 2019, 14,4 M€ dont 2 M€ dans le cadre d'une contractualisation avec les collectivités territoriales franciliennes.



Ces crédits permettent d'intervenir en faveur de l'intégration des personnes de nationalité étrangère primo-arrivants sur le territoire français depuis moins de 5 ans dont les réfugiés au travers de différents plans d'action visant à leur

insertion sociale et professionnelle comme l'ouverture d'ateliers dans les écoles pour les parents, des actions d'apprentissage de la langue française, d'accompagnement vers l'emploi au travers de projets de mises en situation réelle.

En 2019, le nombre de bénéficiaires cible de ces actions était de 41 824 primo-arrivants, dont 6 447 réfugiés.

### **Expérimentation du SNU dans le Val d'Oise.**

En 2019, les services de la DRJSCS ont accompagné la mise en place de l'expérimentation du Service national universel (SNU) dans le Val-d'Oise.

L'expérimentation a ainsi donné lieu au déploiement de deux phases du SNU en 2019 :

- l'organisation d'un séjour de cohésion à Pontoise du dimanche 16 au vendredi 28 juin pour 116 jeunes, encadrés par 28 personnels qualifiés et issus de 12 départements métropolitains ou ultra-marins. 120 jeunes valdoisiens sont quant à eux partis dans une autre région ou en outre-mer.
- la proposition de missions d'intérêt général aux jeunes à l'issue de leur séjour de cohésion. Ces missions visent à permettre aux jeunes de découvrir une structure associative et à promouvoir l'engagement au sein du territoire. En 2019, 161 missions ont été proposées aux jeunes volontaires.

En 2020, le SNU a été étendu à tous les départements franciliens.

Verbatim de valdoisiens :

- « Depuis ce projet, je me sens satisfaite je crois plus en moi et plus déterminée dans ce que j'entretiens je lâche rien et je veux devenir encore plus meilleure. »
- « Le SNU est vraiment la meilleure expérience que la vie peut nous apporter et il ne faut pas avoir peur de se lancer, je suis arrivée faible et timide, je suis partie plus forte que jamais. »

### **Création de l'Agence nationale du sport (ANS)**

L'année 2019 a été une année de transition dans les financements aux associations sportives et collectivités.

Elle a été caractérisée par la dernière campagne de financement du Centre national de développement (CNDS), soit 12,3 M€ dont 7,2 M€ destinés à l'emploi et l'apprentissage et 0,5 M€ pour l'opération « J'apprends à nager », attribués à 1002 bénéficiaires (ligues, comités et clubs sportifs) et 4,7 M€ attribués pour le financement d'équipements sportifs et par la création de l'Agence nationale du sport (ANS) par une loi du 1<sup>er</sup> août 2019.

L'ANS a ainsi pu attribuer au deuxième semestre 2019, des subventions à hauteur de 5,5 M€ pour les 28 ligues, comités et clubs franciliens des 28 fédérations qui ont expérimentées la mise en place d'un Projet sportif fédéral (PST) et de 0,4 M€ pour les associations ayant répondu à « l'appel à projet sociaux sportif ».

### **Prévenir les noyades et développer l'aisance aquatique**

Le plan « Aisance Aquatique » a été annoncé en avril 2019 par la Ministre des Sports. Son objectif est de prévenir les noyades chez les enfants de moins de 6 ans par un apprentissage « massé » précoce dans le cadre du temps scolaire ou périscolaire, ainsi qu'un temps de formation pour les encadrants/accompagnateurs.

Il a fait l'objet en Île-de-France, d'une expérimentation à l'école maternelle Gerbert Paris 15<sup>e</sup> en mai 2019 ainsi qu'à Grigny et dans le Val-d'Oise.

0,3 M€ ont été attribués par l'ANS à l'Île-de-France sur cet appel à projets (sur une enveloppe d'1 million d'euros au niveau national).

### **Maisons sport-santé**

La DRJSCS Île-de-France, en lien étroit avec les services de l'ARS, a accompagné la certification de Maisons Sport-santé en 2019 sur le territoire francilien. Ces établissements sont destinés à accompagner les personnes souhaitant débiter ou reprendre une activité physique et sportive pour leur santé et leur bien-être. Ce projet s'inscrit dans la continuité du dispositif Prescri'Forme, initié par l'ARS et la DRJSCS Île-de-France en juin 2018.

Les ministères des sports et de la santé ont annoncé le 14 janvier 2020 la création de 14 Maisons Sport-santé dans les communes suivantes : Paris, Meaux, Fontainebleau, Saint-Germain-en-Laye, Plaisir, Savigny-sur-Orge, Épinay-sous-Sénart, Nanterre, Colombes, La Courneuve, Neuilly-Plaisance, Saint-Maur-des-Fossés et Valenton.



#### Le plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté

Face à la crise sanitaire qui pèse lourdement sur les populations précaires, les associations de lutte contre la pauvreté jouent un rôle incontournable. L'Etat reconnaît leur importance et leur apporte un soutien exceptionnel sur la période 2020-2022 au titre du plan France Relance. Un montant de subventions de 12,8 M€ sera attribué aux associations franciliennes pour leur permettre de réaliser des investissements et de développer des actions nouvelles.

#### Le déploiement du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE)

En plus des expérimentations en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne, le déploiement du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) se concrétise en Ile-de-France par sa mise en place dans les Yvelines, l'Essonne et le Val-d'Oise. L'objectif de ce nouveau service public est de garantir un socle d'accompagnement à l'ensemble des personnes dans le retour à l'activité et l'accès à l'emploi, tout en permettant une adaptation aux parcours et aux situations de chacun.

#### L'accompagnement des étrangers primo-arrivants et des réfugiés par le travail

Le travail constitue un outil essentiel de l'intégration. En 2021, l'accompagnement des primo-arrivants et de bénéficiaires de la protection internationale sera axé sur des actions structurantes d'accompagnement global (accès aux droits, au logement, au travail, à la santé), sur la valorisation des acquis de l'expérience et des qualifications professionnelles obtenues à l'étranger et sur l'augmentation de la participation des femmes au marché du travail.

# Une nouvelle entité : la DRIEETS

En avril 2021, la DIRECCTE, la DRCS et les DDCS de petite couronne deviennent la DRIEETS

La DRIEETS intègre dans son champ de compétences l'ensemble des missions exercées au niveau régional par la DIRECCTE et celles portées par la Direction régionale de la cohésion sociale (DRCS) et par les Directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) de petite couronne, soit les missions en matière de développement de l'emploi, de développement et de sauvegarde des entreprises, de politique du travail, d'inspection du travail, de concurrence de consommation et de répression des fraudes, de cohésion sociale, d'insertion sociale et professionnelle, de prévention et de lutte contre les exclusions. Au niveau départemental, ces missions sont regroupées dans les unités départementales de la DRIEETS pour la petite couronne et dans les directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités pour la grande couronne.



## Un interlocuteur unique pour les acteurs socio-économiques et de la solidarité

La DRIEETS est un service déconcentré commun aux ministres chargés des affaires sociales, de l'économie et des finances, du travail et de l'emploi. Elle est placée sous l'autorité du préfet de région et, pour les missions de l'inspection du travail, de la Direction générale du travail (DGT). La DRIEETS pilote, anime et coordonne les politiques publiques mises en œuvre dans la région et contribue à leur amélioration continue par les remontées faites au niveau national.

La DRIEETS devient l'interlocuteur des chefs d'entreprises, salariés, partenaires sociaux et territoriaux, collectivités territoriales, demandeurs d'emploi et consommateurs. Avec le rapprochement de l'insertion sociale et de l'insertion professionnelle, le rassemblement des compétences permettra de renforcer l'efficacité des politiques mises en place en apportant une expertise forte au service de la cohésion sociale et territoriale.

Les agents engagés sur le terrain mèneront sur les dossiers transverses à l'Île-de-France un travail de réseau, de partenariats et d'animation des acteurs locaux pour contribuer au développement économique du territoire et œuvrer à l'application des normes en vigueur en tenant compte des réalités franciliennes.

## La DIRECCTE

Direction régionale des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi

## La DRCS et les DDCS

Direction régionale de la cohésion sociale  
Directions départementales de la cohésion  
sociale (75, 92, 93, 94)

deviennent **la DRIEETS**



Direction régionale et interdépartementale  
de l'économie, de l'emploi, du travail  
et des solidarités

Avril 2021

### UD de Paris

21, rue Madeleine Vionnet  
93300 AUBERVILLIERS  
Tél. : 01 70 96 20 00  
Adresse postale :  
35, rue de la Gare - CS 60003 75144  
PARIS cedex 19

### UD des Hauts-de-Seine

11, rue des Bouvets  
92741 NANTERRE Cedex  
Tél. : 01 47 86 40 00

### UD de Seine-Saint-Denis

1, avenue Youri Gagarine  
93016 BOBIGNY Cedex  
Tél. : 01 41 60 53 00

### UD du Val-de-Marne

Immeuble le Pascal - Hall B  
av. du Général de Gaulle - CS90043  
94046 CRÉTEIL Cedex  
Tél. : 01 49 56 28 00

### Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

19-21, rue Madeleine Vionnet  
93300 AUBERVILLIERS

Tél. : 01 70 96 13 00